



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 2 mai 2016

Délibération n° 2016-1157

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur le parrainage, la qualité et la transmission reprise - Année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Ljung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leцерf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 2 mai 2016**Délibération n° 2016-1157**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur le parrainage, la qualité et la transmission reprise - Année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne a 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité des territoires : aéroports de Lyon, Eurexpo, école de management de Lyon (EMLYON) Business School, musée des tissus, musée des arts décoratifs.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années.

Les acteurs économiques du territoire, réunis sous une gouvernance commune (Grand Lyon l'esprit d'entreprise) ont décidé, il y a plus de 10 ans, de créer le réseau Lyon Ville de l'entrepreneuriat (LVE), véritable fer de lance de la politique entrepreneuriale de l'agglomération. Depuis sa mise en œuvre, ce réseau a accompagné plus de 100 000 entrepreneurs et il a permis d'atteindre le rythme de 15 000 créations d'entreprises chaque année, plaçant ainsi la Métropole au 1er rang des agglomérations françaises créant le plus d'entreprises.

C'est dans le cadre de ces activités que la CCI sollicite un soutien financier de la Métropole.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015 et bilan

Par délibérations du Conseil n° 2015-0299 et n° 2015-0301 du 11 mai 2015, la Métropole a attribué à la CCI des subventions de fonctionnement d'un montant de 105 000 € pour la mise en œuvre du programme post-crédation, de 80 000 € pour la mise en œuvre du programme qualité et de 18 500 € pour la mise en œuvre du programme transmission-reprise. En complément, la Région Rhône-Alpes, au titre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC), attribuait à la CCI des financements à hauteur respectivement de 110 212 €, 82 610 € et de 18 500 € sur ces mêmes programmes.

Le bilan 2015 de l'activité de la CCI dans le cadre de ce financement est le suivant :

Programme Parrainage post-crétation

- programme parrainage d'entrepreneurs : 101 demandes ont été formulées, 106 binômes constitués (objectif 120), le taux de satisfaction enregistré lors de l'enquête annuelle LVE est de 95 %,
- programme pacte petite et moyenne entreprise (PME) : bilan du besoin des entreprises, identification d'outils existants et ingénierie de programme, identification d'opportunités et mise en place d'une gouvernance, 340 très petite et entreprise (TPE) et PME et 5 grands comptes ont été concernés par ce programme en 2015,
- pack croissance : 20 nouveaux bénéficiaires d'un suivi renforcé.

Programme LVE qualité

1° - Les audits de maintien de labellisation débutés en 2014 se sont finalisés en 2015 avec la reconduction du label pour Novacité et Pulsalys. En parallèle, la démarche de première labellisation a été finalisée pour Rhône-Alpes Pionnières et le CitésLab Lyon 7° et Lyon 8°, devenus officiellement membres du réseau LVE. Cette même démarche a été entreprise en 2015 pour 3 nouveaux candidats. Enfin, l'enquête annuelle de satisfaction réalisée auprès d'un échantillon de 1 204 entrepreneurs accompagnés par le réseau LVE a été renouvelée. 31 structures du réseau ont participé à cette enquête, le taux de satisfaction global s'élève à 89,3 %.

2° - Le programme de professionnalisation des membres du réseau s'est poursuivi. Il s'est traduit par la mise en place d'un programme de formation à la construction et à l'analyse de modèles économiques : "Business Model Canvas" et "Design Thinking". Une formation à l'usage professionnel des réseaux sociaux a également été mise en œuvre. Enfin, les "RDV de l'entrepreneuriat" ont été organisés chaque mois à partir du second semestre 2015. Ces nouveaux RDV réunissent à échéances régulières les acteurs de l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial lyonnais, l'objectif est de mieux connecter ces derniers pour faciliter les parcours des créateurs d'entreprises au gré de l'évolution de leurs besoins.

3° - L'optimisation des outils informatiques existants s'est poursuivie en 2015 afin de mieux suivre l'activité du réseau et d'en améliorer la qualité.

Programme LVE transmission-reprise

En 2015, 3 actions ont été mises en œuvre :

1° - Renouvellement de l'Observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise (9° réalisation) : un millier d'entretiens a été réalisé auprès de chefs d'entreprises, la synthèse de ces entretiens a été largement diffusée. Elle est complétée par des témoignages de chefs d'entreprises et constitue un outil pédagogique.

2° - Organisation collective d'un événement (conférences et ateliers) dans le cadre du forum de l'entrepreneuriat : information et sensibilisation des cédants et repreneurs à la réalité de la transmission d'entreprises (375 participants en 2015 contre 71 en 2014).

3° - Mise en œuvre de bourses d'échanges pour répondre aux attentes exprimées par les cédants (4 bourses) : 203 cédants et repreneurs ont participé aux 3 premières bourses et 736 offres de cession/reprise ont été affichées lors de ces 3 bourses.

c) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

Pour permettre la mise en œuvre des programmes LVE portés par la CCI, il est proposé de soutenir, en 2016, les actions suivantes :

Programme Parrainage post-crétation

La CCI poursuivra ce programme en 2016 et aura pour objectif de renforcer la qualité du programme et d'augmenter le nombre de bénéficiaires.

Objectif quantitatif : 140 binômes en 2016.

Programme LVE qualité

Les 3 axes historiques du programme (labellisation, professionnalisation et informatique) seront réarticulés pour laisser place à 2 axes nouveaux en cohérence avec les orientations stratégiques de la Métropole en faveur de l'entrepreneuriat :

1° - Pilotage de la performance : la démarche historique de labellisation sera renouvelée en 2016. Une mission nouvelle d'observation et d'évaluation de la performance des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises sera mise en place. Cette dernière concernera tous les dispositifs, y compris ceux qui ne relèvent pas du périmètre historique du réseau LVE,

2° - Professionnalisation : son périmètre sera élargi au-delà du réseau historique LVE, l'objectif étant de mieux connecter ce dernier avec l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial qui s'est fortement densifié au cours des derniers mois.

Outre ces 2 axes, le responsable du programme qualité continuera à s'impliquer activement dans l'animation de l'écosystème entrepreneurial.

Programme LVE transmission-reprise

Le programme est poursuivi à l'identique : poursuite de l'observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise (1 000 entretiens), organisation d'une manifestation transmission reprise en novembre 2016 dans le cadre du forum de l'entrepreneuriat, mise en œuvre de bourses d'échanges (4 bourses, soit une par trimestre, accueillant en moyenne 50 personnes, diffusion de plus de 300 offres de cession reprise).

Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre de l'action parrainage post-crédation

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
rémunération intermédiaire et honoraires, déplacements, missions et réceptions	125 422	Métropole de Lyon	47 000
charges de personnel	5 230	Région Auvergne - Rhône-Alpes convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)	57 000
		CCI	26 652
Total	130 652	Total	130 652

Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre du programme qualité

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
rémunération intermédiaire et honoraires, déplacements, missions et réceptions	183 051	Métropole de Lyon	75 200
charges de personnel	4 000	Région Auvergne - Rhône-Alpes convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)	95 200
		CCI	16 651
Total	187 051	Total	187 051

Budget prévisionnel 2016 pour la mise en œuvre du programme transmission-reprise

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	9 000	Métropole de Lyon	17 390
services extérieurs	12 445	Région Auvergne - Rhône-Alpes convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)	17 390
autres services extérieurs	23 900	partenariats privés	30 465
charges de personnel	29 600	prestations de services	2 200
		valorisation CCI	7 500
Total	74 945	Total	74 945

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 139 590 € au profit de la CCI dans le cadre de ses programmes d'actions LVE parrainage post-crétion pour un montant de 47 000 €, LVE qualité pour 75 200 € et LVE transmission-reprise pour 17 390 € (soit une baisse de 31 % par rapport à 2015). La Région Rhône-Alpes apporte elle aussi son soutien à la CCI pour un montant de 169 590 €, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 139 590 €, au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, pour la mise en œuvre de ses programmes d'actions sur le parrainage post-crétion, la qualité et la transmission-reprise pour l'année 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la CCI définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 657382 - fonction 62 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.